Annexe 4: **Formulaires avec mode d'emploi**

1 Mode d'emploi du formulaire 1 «Situation»
2 Mode d'emploi du formulaire 2 «Évaluation de la nécessité d'intervenir»
3 Mode d'emploi du formulaire 3 «Bases spéciales pour la prise de décision et l'analyse des effets»
4 Mode d'emploi du formulaire 4 «Exécution»
5 Mode d'emploi du formulaire 5 «Analyse des effets»

1 Mode d'emploi du formulaire 1 «Situation»

But du formulaire:

▸ être en mesure dans trente ans encore de comprendre les raisons qui ont conduit à l'installation de la placette témoin;

▸ garantir pendant trente ans au moins la possibilité de retrouver le lieu et les limites de la placette témoin, ainsi que la possibilité de s'orienter à l'intérieur de la parcelle;

▸ pouvoir se représenter ultérieurement l'aspect du peuplement au départ (état initial).

Mode d'emploi

▸ **Fonction de la forêt**: Le jeu de formulaires prévus pour la prise de décision sur les placettes témoins a été développé dans des forêts à fonction protectrice. Il faut cependant toujours indiquer quelles sont la ou les fonctions importantes, car le procédé peut en principe s'appliquer à d'autres fonctions que la protection. En outre, plusieurs fonctions peuvent être attribuées au même peuplement.

▸ **Type d'objectif:** Le type d'objectif est mentionné pour deux raisons: il s'agit d'une part de préciser quelle combinaison prévaut entre le(s) type(s) de station(s) et le(s) danger(s) naturel(s) sur une placette témoin donnée et d'autre part de montrer à quelles surfaces s'appliquent les buts sylvicoles mentionnés dans le formulaire 2. Si le périmètre contient une grande diversité de stations et que plusieurs types de stations doivent être regroupés en une seule catégorie, il faut aussi l'indiquer. Les possibilités de regrouper les types de stations sont indiquées dans le chapitre 3 «Vue d'ensemble des exigences en fonction des types de stations» (annexe 2).

▸ **Raisons du choix des placettes témoins:** pour quelles raisons a-t-on délimité et aménagé cette placette témoin?

Question: la question doit toujours être formulée de façon brève, claire et fondée. Cela permet de communiquer clairement ce que l'on cherche et ce qui devra plus tard être étudié à travers l'analyse des effets. La formulation d'une question comprend les parties suivantes:

- **Que veut-on savoir?**
  (Exemple: le peuplement restera-t-il stable à long terme?)
- **Pourquoi veut-on le savoir?**
  (Exemple: parce qu'on n'est pas certain que des soins soient nécessaires pour assurer la stabilité).
- **Quels sont les critères qui permettront plus tard de répondre à la question**?
  (Exemple: des arbres stables se développent-ils dans les surfaces de fourrés non soignés – au moins 1 arbre stable par groupe au stade du fourré.)

Questions particulières: comme on doit souvent répondre à des questions très précises sur les placettes témoins, des relevés supplémentaires sont parfois indispensables. Cela vaut spécialement pour des questions concernant le rajeunissement, tels que les effets de la scarification (écroûtage) du sol ou les mesures contre les mouvements du manteau neigeux. De telles questions sont aussi notées ici. Pour y répondre, des relevés et des méthodes simples sont décrits dans le mode d'emploi du formulaire 3.

Conseil: faire preuve de retenue quant au nombre de placettes témoins! Questions utiles pour prendre la décision:

- Cette placette témoin est-elle représentative de nombreuses autres surfaces situées dans le périmètre?
- Peut-on s'attendre à un progrès au niveau des connaissances?
- Cette surface est-elle aussi utile pour les relations publiques?

▸ **Plan de situation:** dessiner une esquisse de la placette témoin. Elle permet de retrouver la surface, de s'y orienter et de calculer sa superficie.
Les éléments suivants doivent figurer sur le plan:
- points limitrophes points d'angles et limites
- longueur des côtés en m
- points cardinaux (nord)
- déclivité
- lieux des prises de vue avec numéro et direction des prises de vue
- aide à l'orientation (exemples: routes forestières, rochers, fossés, etc.)
- surfaces d'observation spéciales (exemples: surfaces de référence, surfaces scarifiées)
- parties de la surface dont le développement intéresse particulièrement (exemples: cône de rajeunissement, ouvertures dans les peuplements, plantations)

Il est préférable d'utiliser toujours les mêmes symboles sur les esquisses (voir propositions p. 3).

Important: si les caractéristiques de la station ou du peuplement changent nettement à l'intérieur de la placette témoin, il faut alors préciser les limites sur l'esquisse et nommer les subdivisions.

▸ **Coordonnées:** les coordonnées du centre de la surface permettent de retrouver l'endroit. Il est recommandé de mesurer les points d'angles et les lieux des prises de vue à l'aide du GPS.

▸ **Altitude:** l'altitude peut elle aussi jouer un rôle important pour retrouver l'emplacement; on indiquera si possible les limites supérieures et inférieures (de… à … m).

▸ **Aspect du peuplement:** afin de se souvenir ultérieurement de l'état général du peuplement, il faut l'esquisser ou le décrire brièvement. La façon de procéder est libre (exemples: dessin du profil, description abrégée (formules), quelques phrases (approche française).

▸ **Photos:** les photos sont une aide précieuse pour la reconstitution de l'état d'un peuplement et constituent donc une base importante pour l'appréciation de son évolution. Pour bénéficier plus tard de la totalité du potentiel d'information des photos, il faut disposer des indications suivantes:
- dates de la prise de vue
- numéro du lieu de la prise de vue
- direction de la prise de vue (degrés, grades)
- focale
- remarques (objet, par exemple «cône de rajeunissement»)

Ces indications sont inscrites sur un formulaire photo spécial (chapitre 6, jeu de formulaires). En plus des photos des détails, il est important de prendre une photo d'ensemble qui rende l'impression générale donnée par le peuplement.

▸ **Signalisation:** les limites et les endroits importants à l'intérieur de la surface doivent être signalisés de façon durable et bien visible. Recommandations:
- Points d'angle: les points d'angle sont marqués à l'aide de tubes métalliques, entourés d'un tuyau en plastique orange, que l'on retrouvera plus facilement grâce à des anneaux en couleurs vives peints sur les arbres voisins; si le coût n'en est pas exagéré, la position (distance et azimut) d'un des points d'angle devrait être relevée à partir d'un point fixe marquant (exemples: bifurcation de chemin, rocher, borne).
- Lieux des prises de vue: un tube métallique, entouré d'un tuyau en plastique orange, marque le lieu, que l'on retrouvera plus facilement grâce à un anneau et une flèche en couleur peints sur un arbre voisin (flèche parallèle à l'axe de l'arbre, pointant vers le bas en direction du lieu de la prise de vue).
- Entretien: il convient de contrôler et au besoin de rafraîchir tout le système de signalisation au moins tous les cinq ans, ainsi qu'après les coupes de bois et les phénomènes naturels exceptionnels.
- Indication: il est important de bien signaliser la surface; un bon marquage permet de retrouver immédiatement l'endroit et évite bien des désagréments et pertes de temps! Il faut que le gestionnaire s'implique directement dans l'aménagement de la placette témoin.

Symboles pour l'esquisse

Limites de la placette témoin

Route forestière

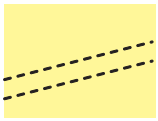
Layon de débardage

Chemin pédestre

Ruisseau

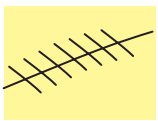
Ligne de terrain saillante

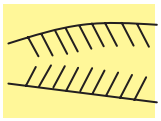
Dépression

Zone surélevée

Rocher

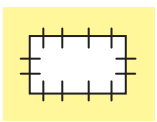
Clôture de contrôle
pour les dégâts du gibier

Surface de contrôle spéciale
(ex.: comptage du rajeunissement)

Limite entre forêt et terrain ouvert

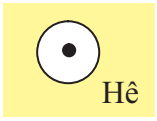

Arbre isolé sur pied, avec indication de l'espèce

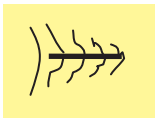
Arbre isolé au sol

Assiette de racine

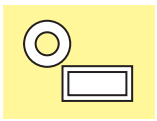
Tas de branches arrondi / allongé

Plantation avec indication des espèces
et des quantités

Rajeunissement naturel

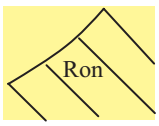

Forte concurrence de la végétation
avec indication de l'espèce

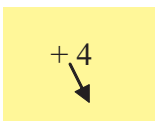

Lieu d'une prise de vue avec
numéro et indication de la direction

Emplacement de relevés spéciaux
(ex.: profil de sol)

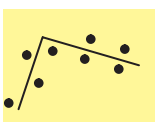
Limites du peuplement

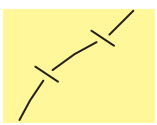
Limite de station

Kienholz, H., Krummenacher, B., 1995: Légende modulable pour la cartographie des phénomènes, édition 1995, OFEFP, Berne, Communication de l'Office fédéral de l'économie des eaux, n° 6, Berne, OCFIM n° 310.022f, Berne